Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900419-20251215-DCM_2025_12_16-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
🖷 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 15/12/2025
DCM 2025-12/16

Convocation 09/12/2025 **Affichage 09/12/2025** **Nombre de Conseillers** **En exercice : 19** **Présents : 18** **Votants : 18** **Pour : 18** **Contre :** **Abstentions :**	**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.** **Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NADER Christelle, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PERROT Thomas, PICARD CARRER Nelly, QUINTIN Maurice, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck.** **Absents excusé(e)s : Mme TREUJOU Maryvonne** **M. PERROT Thomas a été élu secrétaire de séance.**

OBJET : ADHÉSION Á LA SCIC KOAD COB, FILIÈRE BOIS DU PAYS CENTRE-OUEST BRETAGNE

Le 3 juillet 2025, la filière bois énergie du Centre Ouest Bretagne est officiellement instituée par l'intermédiaire de la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SA Koad COB.
En 2024, sous l'impulsion des élu.e.s des 5 communautés de communes du territoire, du Pays COB, de l'ALECOB, de citoyens et d'agriculteurs du territoire du Centre Bretagne, est imaginé un projet coopératif d'économie circulaire, en vue d'installer des chaufferies à bois de petite taille voire *de remplacer* certaines unités de chauffe de collectivités qui seront principalement alimentées par le bois issu de l'entretien des haies et du bocage par les agriculteurs du territoire.
En fonctionnement, les chaufferies livreront de l'eau chaude et c'est la vente de cette production qui constitue l'activité principale de la coopérative : « *une énergie locale* ». L'intention du projet coopératif réside dans la coordination de la totalité de la filière et la conduite directe de la vente de chaleur clef en main. Ce projet est issu de plus de 40 concertations et réunions de travail associant élus, techniciens des collectivités territoriales, agriculteurs, chambre consulaire, services de l'Etat, citoyens et du Conseil de développement.

La conduite de cette démarche s'est progressivement structurée par la mise en oeuvre d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dénommée Koad COB, permettant d'associer l'ensemble des acteurs privés et publics du territoire motivés et engagés dans cette filière bois énergie.
Avant tout montage de projet sur la commune, la première démarche est de souscrire à des parts sociales de la Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme Koad Cob.

Montant de la part sociale : 50 €

Personne physique peu important la catégorie attribuée	*1 part sociale minimum*
Les EPCI	*200 parts sociales minimum*
Les communes et autres établissements publics	*20 parts sociales minimum*
Fondation et chambres consulaires	*200 parts sociales*
Microentreprises, exploitations agricoles, SCIC et associations	*10 parts sociales*
TPE	*50 parts sociales*
PME	*100 parts sociales*
Autres entreprises	*400 parts sociales*

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la SCIC Koad COB en souscrivant à des parts sociales de la société à hauteur de 1 000,00 €.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray